

## PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 10 septembre 2024 à 19 h 30

**Étaient présents** : Mesdames Annie POINOT-RIVIÈRE, Brigitte DUPEU, Delphine PENOT, Monsieur Joël DUCORROY, Madame Murielle ROUAULT, Messieurs Olivier PROUST, Thierry GAUTIER, Madame Séverine COSSET, Monsieur Denis RIFFAUD ;

**Étaient excusés** : Mesdames Véronique NAUD, Céline TESSIER, Christine DUBOIS qui a donné pouvoir à Madame Annie POINOT-RIVIERE, Madame Joëlle VILOING-THIERRY ;

**Secrétaire de séance** : Madame Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois d'août 2024.
2. Examen de 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).
3. Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « La Poste Agence Communale », délibération pour le maintien de l'agence postale.
4. Modification du tableau des effectifs : ajout d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour avancement de grade.
5. Travaux bâtiment 3 route de Saint Félix : examen de devis pour la réalisation d'une dalle au sol du futur café associatif :
6. Rénovation de 2 appartements rue du Pressoir, actualisation du devis du chauffagiste pour la réalisation d'un plancher chauffant.
7. Délibération portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde.
8. Demande de subvention au titre des Amendes de Police.
9. Plan Local d'Urbanisme (PLU) : information sur l'évolution de la situation, et décision du Conseil municipal sur le maintien ou le retrait de la délibération d'approbation du PLU.
10. Informations, questions diverses.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir, d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

### **1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois d'août 2024 :**

Madame le Maire fait lecture du Procès-verbal du mois d'août 2024, elle rappelle également avoir reçu le retour des Architectes des Bâtiments de France à ce jour. Madame le Maire explique aussi que la suite donnée à son rendez-vous avec Madame la sous-préfète concernant le Plan Local d'Urbanisme sera détaillé au point du jour. Et pour finir le résumé du PV du mois d'août Madame DUPEU informe le Conseil que le nouveau barnum commandé a été reçu et que les travaux de voirie commencent fin septembre 2024.

#### **\*19h42 Arrivée de Monsieur RIFFAUD**

Le procès-verbal est approuvé avec 8 voix et 1 abstention.

### **2. Examen de 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois déclarations d'intention d'aliéner concernant trois biens pour lesquels, en raison de leur situation au regard du Plan local d'Urbanisme et de la décision du Conseil Municipal en date du 28 février 2024, le droit de préemption de la commune est applicable :

- a. à Bernay, Section E, parcelles n<sup>os</sup> 963 et 964, d'une contenance totale de 4a 74ca ;
- b. à Bernay, Section E, parcelles n<sup>os</sup> 972 et 975, Section ZS, parcelle n<sup>o</sup> 77, d'une contenance totale de 11a 18ca ;
- c. à Grand Malveau, Section 368 B, parcelles n<sup>os</sup> 608, 610, 976 et 978, d'une contenance totale de 10a 41ca.

Pour ces biens, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

### **3. Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact « La Poste Agence Communale », délibération pour le maintien de l'agence postale :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'APC est tenue par un agent communal sur l'emploi de gérante pour 15 heures par semaine, soit 5 matinées du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 depuis sa mise en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'arrivée à échéance de la convention de partenariat prise avec La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale arrive à terme. La commune doit se prononcer sur le maintien de l'APC pour un renouvellement de convention d'une durée de 5 ou 9 ans.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le maintien de l'APC et l'adhésion à la convention de partenariat.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le maintien de l'APC pour une durée de 9 ans.

### **4. Modification du tableau des effectifs : ajout d'un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour avancement de grade :**

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'un agent du service technique est en droit d'avancement de grade depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024 dû à l'ancienneté. Cet agent actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe peut être nommé sur un grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Ce nouveau grade ne figurant pas au tableau des effectifs communaux, Madame le Maire propose aux conseillers de fermer le poste de 2<sup>ème</sup> classe et d'ouvrir un poste de 1<sup>ère</sup> classe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents vote pour l'ouverture du poste de 1<sup>ère</sup> classe.

### **5. Travaux bâtiment 3 route de Saint Félix : examen de devis pour la réalisation d'une dalle au sol du futur café associatif :**

Madame le Maire présente les deux devis proposés :

L'entreprise Concept Construction propose un devis à 8 872 € HT cette somme ne comprend pas le réseau, la commune prendrait en charge la démolition par les agents techniques ce qui réduirait le montant à 5 764 € HT.

L'entreprise Melba construction propose un devis à 3 005 € HT, Madame le Maire rappelle que toutes factures d'un seuil de 4 000 € HT maximum ne nécessite pas de délibération.

Après discussion le Conseil vote à l'unanimité des présents pour le devis de l'entreprise Melba Construction.

### **6. Rénovation de 2 appartements rue du Pressoir, actualisation du devis du chauffagiste pour la réalisation d'un plancher chauffant :**

La commune avait validé le devis du chauffagiste avec plancher chauffant au mois de juillet 2024. Courant août le maître d'œuvre explique que ce mode de chauffage fait à l'étage est tout à fait possible, mais que le rez-de-chaussée nécessiterait un décaissement ce qui engendre des travaux et des frais supplémentaires.

La commune décide de ne pas réaliser le plancher chauffant pour ces raisons.

### **7. Délibération portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde :**

La commune avait pris connaissance du Plan Communal de Sauvegarde et avait mis à jour la liste des attributions de postes en cas d'alerte. Monsieur DUCORROY demande l'ajout du risque « des coulées de boue » un point qui n'avait pas été évoqué.

Le Conseil municipal, vote à l'unanimité des présents pour l'approbation du PCS.

### **8. Demande de subvention au titre des Amendes de Police :**

Madame DUPEU fait part du besoin de travaux rue des mottes et chemins des Romains afin de sécuriser les usagers de la route. Les devis du syndicat de la voirie ont un montant total de 54 135.92 € HT, Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents autorise Madame le Maire à solliciter la demande de subvention au titre des Amendes de police.

**9. Plan Local d'Urbanisme (PLU) : information sur l'évolution de la situation, et décision du Conseil municipal sur le maintien ou le retrait de la délibération d'approbation du PLU.**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la sous-préfecture, dans son rôle de contrôle de légalité, conteste la légalité du nouveau PLU et demande le retrait de la délibération d'approbation de celui-ci prise en date du 28 février 2024. Elle rapporte au Conseil municipal les différents échanges qu'elle a eu avec les services de l'état lors de rendez-vous les 25 juillet et 21 août 2024. La commune et les services de l'état sont en désaccord sur :

- La prévision de croissance démographique,
- La consommation d'espace naturel, agricole et forestier depuis l'approbation du SCoT des Vals de Saintonge en date du 29 octobre 2013,
- La notion de phasage des ouvertures à l'urbanisation,
- La mobilisation des logements vacants.

Les services de la DDTM et Madame le Maire ont partagé les différents outils de calcul et cartes utilisés par chacun, sans parvenir aux mêmes résultats.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents vote pour le maintien de la délibération approuvant le PLU.

**\*21h47 Départ de Madame COSSET**

**10. Informations, questions diverses :**

**Présentation du schéma électrique des appartements rue du Pressoir :**

Madame le Maire présente les plans pour rappeler le projet et informe le Conseil du démarrage des travaux depuis quelques semaines. Deux subventions seront reçues fin septembre 2024 pour le chauffage et la partie énergétique.

**Rapport d'activités des services et du développement durable du Conseil Départemental :**

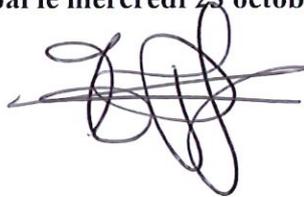
La commune a reçu le rapport annuel 2023, il est consultable à la mairie.

**Toiture bibliothèque :**

Monsieur GAUTHIER informe qu'il faudrait prévoir le nettoyage de la toiture de la bibliothèque.

**Fin de séance à 22 h 04**

**Prochain Conseil Municipal le mercredi 23 octobre 2024 à 19h30**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the left.

